

Discours d'ouverture de Pierre Maille – Président du Conseil général du Finistère
Rencontre citoyenne : 30 ans de décentralisation : et demain ?

lundi 12 mars 2012 – au Quartz à Brest

La décentralisation a 30 ans

Voilà 30 ans, la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, lançait, sous l'impulsion de Gaston Defferre et Pierre Mauroy, un mouvement de décentralisation et d'évolution de notre organisation territoriale qui n'a pas cessé depuis.

Il m'a paru utile de marquer cet anniversaire en organisant cette journée de réflexions et de débats.

Je souhaite que le sujet soit mobilisateur et qu'au-delà des élus, des fonctionnaires territoriaux, des théoriciens du droit constitutionnel ou administratif, ou des chercheurs, il intéresse fortement les citoyens.

Je vous remercie d'avoir répondu à mon invitation. Je remercie tout particulièrement les intervenants, élus, acteurs économiques, universitaires et chercheurs, qui ont accepté de donner leur point de vue et de lancer les débats.

Je remercie « Espaces publics », jeune laboratoire d'idées, qui a été sollicité pour organiser et animer la journée.

Je suis heureux que l'Assemblée des Départements de France, que préside Claudy Lebreton, ait accepté de parrainer nos travaux.

Je ne rappellerai pas l'histoire de ces trente dernières années et la succession de plusieurs dizaines de lois qui, au fil des ans, ont organisé et redistribué les compétences, créé les pays, favorisé l'intercommunalité, encouragé la démocratie de proximité, jusqu'à la loi du 16 décembre 2010 qui supprime conseiller régional et conseiller général pour les remplacer par le conseiller territorial et conditionne la poursuite des financements croisés à la mise en place, par les départements et leur région, de schémas d'organisation des compétences et de mutualisation des services.

Quelle était la motivation principale des pères fondateurs ?

Ils voulaient libérer les initiatives en donnant aux collectivités la capacité de définir et de mettre en œuvre un projet territorial.

Ils voulaient renforcer la démocratie et donner du pouvoir à chaque citoyen : lui permettre d'interpeller ses élus locaux pour faire évoluer et améliorer les services publics locaux ; l'inviter à donner son avis sur les priorités, l'usage de l'argent public, à contribuer à l'élaboration des politiques locales.

Au fil des ans, l'enthousiasme initial s'est un peu enlisé sous l'effet de quelques thèmes récurrents ou de quelques thèses plus affirmées que démontrées : faut-il attribuer à chaque niveau des blocs de compétences exclusives ? Y a-t-il trop de niveaux de collectivités en France ? Le système est-il compréhensible par les citoyens ? Quel mode de scrutin peut-il à la fois permettre la parité, la représentation proportionnelle des courants de pensée, la stabilité d'une majorité, la représentation des territoires, l'identification des élus ? Comment assurer un financement équitable des activités transférées par l'Etat vers les collectivités ?...

Au fil des ans, ce qui est grave, cette belle idée s'est transformée au point aujourd'hui d'être trop souvent perçue négativement : elle a perdu son sens initial pour devenir synonyme de contrainte ; elle est désormais accusée d'être la cause de l'appauvrissement des collectivités locales et de menacer la qualité du service public local rendu à l'habitant.

A qui la faute ?

Les responsabilités sont partagées.

Sans doute en partie la nôtre, celle des élus locaux qui n'avons cessé de dénoncer avec force l'absence de moyens pour accompagner les transferts de compétences.

Sans doute en partie celle due à l'expression de l'inquiétude des fonctionnaires territoriaux, ils sont presque 2 millions, s'interrogeant sur la remise en cause de l'existence même de leur collectivité, sur les effets de la RGPP de l'Etat sur leur collectivité, sur la dégradation du service rendu aux usagers.

Sans doute à une remise en cause brutale depuis 5 ans, au plus haut niveau de l'Etat, des élus locaux, accusés d'être trop nombreux, inefficaces, dispendieux de l'argent public gaspillé au travers de financements croisés.

Et pourtant, quand je regarde le chemin parcouru, je mesure l'importance de la transformation de l'action publique locale, l'engagement du plus grand nombre des élus locaux au service de leur territoire, les progrès, même insuffisants encore, de la démocratie participative, et j'enrage que cette belle idée de décentralisation soit si mal connue, aussi dépréciée, alors qu'il faut au contraire lui redonner tout son sens et un nouvel élan.

Pour cela il faut, à mon sens, commencer par rétablir les conditions de la confiance.

Confiance entre les collectivités et l'Etat : un Etat qui redéfinisse ses missions et les moyens qu'il y consacre, sans vouloir continuer à contrôler ou à exercer les compétences qu'il a transférées ; un Etat qui assure au travers de la fiscalité et en dialogue avec les représentants des collectivités une péréquation équitable ; un Etat qui respecte ses engagements et donne de la visibilité et de la stabilité dans la durée.

Confiance entre collectivités, en leur laissant la liberté d'organiser au niveau régional des modalités de gouvernance qui leur conviennent : le problème n'est pas le partage de compétences exclusives, mais l'exercice intelligent de compétences partagées, dans une vision globale de l'action publique exercée par de nombreux acteurs sur un même territoire. Il faut rompre avec l'uniformité de nos institutions. Le mode d'organisation qui convient aux Bretons, celui qu'ils esquissent déjà à l'initiative du Président Jean-Yves Le Drian, et sur lequel Michaël Quernez a conduit une mission à ma demande, n'est pas forcément transposable dans les autres régions. De même, l'utilité du Département n'est pas forcément la même partout.

Confiance des citoyens en stimulant la démocratie participative et en mettant en évidence la cohérence de l'action publique et son efficacité.

Romain Pasquier, chercheur en science politique à l'Université de Rennes 1, introduira les débats.

Les 3 tables rondes proposent de rappeler pour la première, les effets de la décentralisation sur le développement local depuis 30 ans ; pour la seconde, de souligner la nécessité de repositionner le rôle de l'Etat ; enfin naturellement la troisième sera invitée à ouvrir des perspectives pour demain.

Je remercie Edmond Hervé d'avoir accepté de conclure notre journée.